

////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

En outre, le PLFSS confirme la position injuste du Gouvernement qui se borne à faire reposer sur les actifs (dont les chômeurs) et les retraités l'essentiel du coût de cette crise sanitaire exceptionnelle. En effet, la Sécurité sociale assume seule l'intégralité des coûts en recettes et en dépenses, créant ainsi fictivement une « dette sociale » en lieu et place d'une dette d'Etat.

Pour rappel, la CSG et la CRDS, principales recettes de la CADES, sont essentiellement payées par les actifs et les retraités – les personnes protégées. Ces prélèvements affectés à la CADES créent ainsi *de facto* un impôt "Covid" qui représentera peut-être 15 à 20 milliards d'euros prélevés chaque année sur les revenus des assurés sociaux, actifs et retraités.

FO trouve ici la démonstration de la théorie de l'ovalie, ou de la patate chaude qu'elle dénonce, à savoir « la nouvelle solidarité entre l'Etat et la Sécurité sociale ». Instaurée en LFSS 2019, la Sécu a dû transférer à l'Etat de ses propres ressources. Pour FO, il devrait s'agir de l'inverse : la Sécurité sociale n'a pas à assumer les conséquences financières de chocs dont elle n'est pas la cause. La solidarité nationale aurait dû précisément s'appliquer en l'espèce : compenser à la Sécurité sociale les pertes de recettes issues du dispositif d'activité partielle et du confinement décidé par le Gouvernement – aussi nécessaire qu'il fut. Pour FO, la Sécu est un amortisseur de crise, mais elle devient le créancier des décisions de l'Etat.

Et de la même façon, l'Etat devrait assumer les dépenses exceptionnelles liées à la gestion médicale de la crise – achat de matériel, masques, etc. In fine, tout cela sera à la charge des seules personnes protégées ! FO dénonce cette injustice sociale supplémentaire, caricaturant les principes élémentaires de solidarité nationale et professionnelle.

FO rappelle en outre que cette même politique de « nouvelle solidarité » a eu un effet désastreux sur les comptes. Pour rappel, en LFSS 2018 le Régime général devait afficher des excédents en 2019 et 2020 de +3,5 et +6,6 milliards d'euros respectivement, devenus ainsi des déficits depuis la LFSS 2020, hors contexte de crise exceptionnelle. Les projections quadriennales questionnent d'ailleurs fortement sur la création d'un déficit conséquent et structurel (plus de 17 milliards d'euros pour la branche Maladie sur 2022-2024), au-delà des conséquences économiques du confinement sur les recettes, mais bien en raison de ce que l'Etat met à la charge de la Sécurité sociale sans prévoir de recettes supplémentaire ou en assumer lui-même le coût. Le tout reposant sur des prévisions de retour de croissance et de rebond de la masse salariale très incertaines. Ce PLFSS n'organise nullement la soutenabilité et la pérennité de la Sécurité sociale, bien au contraire.

D'autre part, la récupération des excédents ces dernières années a fortement participé à l'impréparation de notre système de santé face à la crise. FO tient à saluer les premiers résultats positifs du Ségur de la santé, mais des mesures significatives doivent encore être concrétisées. Notons que le volet financier repose sur la Sécurité sociale exclusivement. Il ne fait que rattraper partiellement une situation très dégradée en raison de la politique conduite depuis des décennies de « maîtrise (comptable) des dépenses » et qui se poursuit encore aujourd'hui malgré la crise sanitaire.

////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

À ce point, il est encore important de rappeler que les engagements pris par les pouvoirs publics doivent être financés et ne pas faire simplement l'objet d'"accompagnements financiers" ! Les moyens des établissements - surtout ceux de taille modeste mais incontournable dans l'offre de soins - ne permettent pas de faire face et il serait particulièrement choquant d'en faire supporter la responsabilité à leur direction. A croire que les drames et les leçons de la Covid-19 n'ont pas été suffisants pour faire prendre conscience aux décideurs que les crises sanitaires, de quelque nature qu'elles soient, nécessitent des lits, des places, de la réserve immobilière publique et des moyens humains conséquents.

Enfin, de manière générale, FO souligne la compensation bienvenue des exonérations « Covid ». Toutefois, elles ne sont pas totales, comme les remises de dettes qui ne sont pas comprises. En outre, et sans annexe 5, toute la tuyauterie des compensations est invisibilisée mais il semblerait bien que le Gouvernement a l'intention d'intensifier les affectations de TVA, ce que FO dénonce fermement. Le montant compensé – 5,3Md€ – paraît bien dérisoire quant aux nombreux dispositifs pris au détriment des recettes de la Sécurité sociale. Ainsi pour ne prendre qu'un seul exemple toujours ignoré jusqu'à présent, qu'en est-il des effets sur les recettes de la « Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat » en 2019, et devenue cette année « Prime Covid », que l'Etat devrait également compenser ?

Concernant la branche Famille, le projet de loi de financement de la sécurité sociale a intégré l'allongement du congé paternité. FO revendiquait déjà de longue date l'allongement de ce congé à un mois. La mesure le porte à 25 jours au lieu de 11. Cependant, il aurait été souhaitable que la prise de ce congé soit totalement rendue obligatoire, or le gouvernement a décidé de rendre seulement 7 jours obligatoires sur les 25. Le risque est grand que les salariés ne prennent pas la totalité de leur congé. Il est regrettable que le gouvernement cédant aux employeurs ne soit pas allé au-delà, afin de favoriser le renforcement de l'engagement des pères dans la vie familiale en faveur de l'épanouissement de l'enfant ainsi que l'égalité homme-femme,

FO regrette que le PLFSS ne prévoit aucune mesure supplémentaire à destination des jeunes de 12 à 25 ans. Dans le cadre du plan de relance, ils sont encore une fois les laissés pour compte des politiques publiques. Nous aurions souhaité une augmentation de la Prestation de Service Jeunesse afin de soutenir cette tranche de la population lorsqu'elle n'est ni en formation, ni en emploi. Cette nécessité est encore plus forte suite à la crise sanitaire.

La convention d'objectif et de gestion 2018-2022 avait fixé un objectif de création de 30 000 places de crèches supplémentaires en établissements d'accueil du jeune enfant, dont une part significative dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. FO considère toujours que cet objectif est

////////// **FO** //////////// **Déclaration Force Ouvrière** ////////////

irréaliste compte tenu du contexte des collectivités locales. Comme pour la COG 2014-2018, les objectifs concernant la création des places d'accueil ne seront pas atteints, alors que la qualité des modes de garde a une importance fondamentale pour la construction et la socialisation de l'enfant, la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, et l'égalité homme-femme.

Par ailleurs, une nouvelle prestation familiale versée en cas de décès d'un enfant a été créée par une loi du 8 juin 2020. FO s'en félicite mais tient à rappeler, à travers la création de cette prestation, l'importance des fonds locaux. En effet, avant même la création de cette prestation, les CA des CAF utilisaient ces fonds à cet effet. FO tient à souligner une nouvelle fois que ces fonds locaux sont indispensables pour permettre aux CA des CAF de poursuivre leur rôle d'innovation sociale, permettant que des expérimentations locales, ayant démontrées leur efficacité, soient reprises par des dispositifs pérennes en lien avec l'Etat.

Pour finir, FO tient à rappeler l'importance des prestations familiales qui, doivent compenser la charge de l'enfant pour toutes les familles. Elles contribuent ainsi également à contenir la pauvreté, notamment chez les enfants, même si le taux de pauvreté reste toujours important. Cependant, FO reste attaché à l'universalité des prestations. Seul l'impôt sur le revenu devant avoir un caractère redistributif des revenus. Les prestations familiales doivent conserver un caractère universel, puisqu'elles viennent compenser la charge de l'arrivée d'un enfant. Or, notamment au travers du plan de lutte contre la pauvreté, le gouvernement souhaite assigner un rôle redistributif aux prestations ce qui pour nous n'est pas leur rôle.

Alors, ce PLFSS est bien évidemment extraordinaire : il met en lumière la dégradation des recettes et des dépenses dans un contexte sans nul autre pareil. Il met en exergue également les transferts de charges, et dans les faits sur les assurés sociaux, qu'ils soient usagers du système de santé ou heureux de ne pas l'être encore. Méfions-nous qu'à la fin et à force de lui faire supporter toujours plus en lieu et place de l'Etat, la capacité de soutenabilité de notre système de protection sociale ne se transforme en un rejet pur et simple. La Sécurité sociale, c'est le patrimoine de tous les assurés et de chacun d'entre eux, mais certainement pas la pinata de l'Etat.

C'est pourquoi Force Ouvrière vote résolument contre ce Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, qui ne projette en rien le financement de la Sécurité sociale, mais la transformation de notre modèle social, dans un cadre démocratique et parlementaire extrêmement contraint. Il lui apparaît dès lors impératif que soit conduit un débat complet sur la place, le rôle et le financement de la Sécurité sociale, et ce, dans le respect de ses fondamentaux.